

## Les pompiers se sentent plus en sécurité grâce aux feux de courtoisie

*En revanche, ils ne leur font presque pas gagner de temps pour aller à la caserne*

***Pendant 8 mois, l'institut Vias a mené un projet pilote avec une vingtaine de pompiers volontaires afin d'évaluer l'efficacité des feux dits de courtoisie, à savoir ces feux verts clignotants placés sur le tableau de bord de leur voiture quand ils doivent aller à la caserne. Les résultats de cette étude sont globalement positifs, surtout parce que les pompiers se sentent plus en sécurité. Les autres usagers identifient plus vite leur véhicule et sont davantage disposés à leur faciliter le passage. Le revers de la médaille est qu'il leur arrive alors de commettre des infractions au code de la route, ce qui reste évidemment interdit. Il reviendra au prochain gouvernement de décider ou non d'intégrer ces feux dans le Code de la Route et, le cas échéant, de déterminer qui peut en disposer et dans quelles conditions.***

Ce projet pilote fait suite à une proposition de loi déposée à la Chambre visant à autoriser les pompiers volontaires rappelés d'urgence à la caserne à utiliser des feux dits de courtoisie. Ces feux verts clignotants sont censés rendre leurs voitures plus reconnaissables dans la circulation, invitant les autres usagers de la route à leur faciliter le passage. De tels feux sont déjà utilisés en Grande-Bretagne par certains médecins et au Québec par des pompiers volontaires.

Au total, 20 pompiers volontaires ont pris part à ce projet pilote. Leur voiture était équipée d'une boîte noire, de feux de courtoisie verts et d'une caméra embarquée. Ils ont été interrogés tous les mois à l'aide d'un court questionnaire.



### Résultats du projet pilote

#### *La visibilité induit la sécurité*

Une majorité de pompiers participants ont affirmé qu'ils sont mieux identifiables par les autres usagers de la route grâce aux feux de courtoisie. Cette visibilité les rend plus détendus au volant. Les réactions courtoises des usagers de la route à l'égard des pompiers volontaires assurent une plus grande fluidité dans leur style de conduite, ce qui explique qu'ils se sentent plus en sécurité. De ce fait, ils arrivent plus sereins à la caserne et la préparation de l'intervention s'en trouve facilitée.

### *Gain de temps quasi nul*

De manière générale, les pompiers sont arrivés à la caserne légèrement plus vite lorsqu'ils conduisaient avec les feux de courtoisie mais le gain de temps est dérisoire : environ 6 secondes en moyenne.

Bien que chaque seconde gagnée puisse faire toute la différence, les participants ont indiqué que, pour eux, les sentiments de sécurité et de visibilité sont plus importants. Ainsi, lorsqu'on leur a demandé de classer la plus-value des feux de courtoisie, les participants ont placé la sécurité en 1<sup>re</sup> place, la visibilité en 2<sup>e</sup> et le gain de temps en 3<sup>e</sup>.

### *Des infractions des deux côtés*

Bien que les participants se sentent généralement plus en sécurité au volant avec des feux de courtoisie, ils indiquent toutefois que tant les autres usagers qu'eux-mêmes commettent parfois des infractions au Code de la route. Ce point est d'ailleurs confirmé par l'analyse des images caméra. Les participants ont déclaré qu'ils se sentent parfois obligés de commettre ces infractions pour éviter des situations problématiques.

Conscients des dangers liés à ces infractions routières, les participants demandent à recevoir certains privilèges. Il s'agit notamment de l'autorisation de circuler sur les sites spéciaux franchissables (infraction la plus fréquente commise par les participants lors de l'analyse) ou de franchir une ligne blanche continue.

## **Conclusion**

Dans l'ensemble, cette étude porte donc sur l'évaluation d'une proposition de loi, dont on peut tirer des conclusions positives, tout en restant prudent. De nombreux éléments doivent néanmoins être pris en compte pour que cela soit effectivement transposé en droit et, par conséquent, en pratique. En effet, d'autres professions que les pompiers risquent de demander de bénéficier des feux de courtoisie. Quels seront les critères pour déterminer qui y a droit ? Si le législateur décide de leur octroyer des privilèges, quels seront-ils ? A quelles normes techniques devront répondre les feux de courtoisie ? Où et comment seront-ils fixés à la voiture ? Comment contrôler l'utilisation abusive des feux ?

Enfin, il convient d'insister sur l'objectif premier des feux de courtoisie, à savoir faciliter le passage des pompiers volontaires et non inciter les uns et les autres à commettre des infractions. Pour les pompiers volontaires, il vaudra toujours mieux perdre quelques secondes que de risquer un accident.

Georges Gilkinet, ministre fédéral de la Mobilité: « *Les secouristes exercent une fonction importante au service de notre société. Il est de notre devoir de faciliter leur travail et d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route, pour sauver des vies et protéger les gens. L'étude et le projet pilote du SPF Mobilité et de Vias sur les feux de courtoisie donnent des résultats intéressants. Les pompiers volontaires qui utilisent les feux de courtoisie sont plus visibles. Néanmoins, des questions subsistent quant au comportement des autres usagers de la route ou aux conditions d'application de ces feux de courtoisie, et à leur impact sur la sécurité routière. Il convient donc de poursuivre les recherches afin de pouvoir prendre la bonne décision en tenant compte de tous les facteurs. Et c'est ce que nous faisons, entre autres, avec un Code de la voie publique modernisé et plus clair.* »

En cliquant sur le lien suivant, vous pouvez télécharger des images de comportements courtois mais aussi d'infractions constatées lors du projet pilote : <https://we.tl/t-p3tJ7z3Zfb>

#### Personne de contact:

Benoit GODART, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20



Institut Vias  
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42  
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411